RÈGLEMENT RAID ORIGINE 2026

REGLEMENT DES EPREUVES – Raid Origine 2026

Version du 22/09/2026

Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance et accepte le règlement « Origine » au moment où il se présente au départ des épreuves.

1. LES ÉPREUVES

1.1. Les épreuves sont couvertes par une assurance responsabilité civile organisateur.

1.2. Les organisateurs souscrivent une assurance Responsabilité Civile et Individuelle accident pour les non licenciés via le pass'event pour les parcours chronométrés, c'est une licence journée de la FFCO nominative et incluse dans le tarif non licencié.

1.3. Les concurrents confirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique de la discipline raid orientation dans un milieu naturel. En particulier, les concurrents étant libres de leurs itinéraires :
- ils ont conscience que la capacité et vitesse d'intervention des dispositifs de secours s'en trouvent grandement réduites,
- le milieu naturel auquel ils se confronteront présentera tous les risques habituels (chutes, piqûres, griffures, …), qui nécessitera toute la vigilance de l'équipe.
La configuration de l'épreuve, en pleine nature, loin des chemins d'accès, implique que malgré tous les moyens mis en place par l'organisation, les moyens de secours puissent mettre plusieurs heures avant de pouvoir intervenir sur une éventuelle victime. Vous devez prendre soin de votre propre sécurité.

1.4. Le raid Origine est composé des parcours A, B et C. Ces épreuves sont pédestres, tracées en milieu naturel, se déroulant par équipe de 2, sur 2 jours, en orientation, et avec un lieu de bivouac commun et imposé.

1.5. Le club organisateur Convergence se réserve le droit de modifier les parcours, les horaires, ainsi que le présent règlement sans préavis. Cependant, il s'engage à informer les concurrents inscrits d'éventuelles modifications ou compléments de règlement, de parcours et d'horaires avant le début des épreuves.

1.6. Si le Comité d'Organisation juge que les conditions climatiques sont trop défavorables, il procédera à l'arrêt ou au besoin à l'annulation de l'épreuve.

2. LIEUX, DATES, HORAIRES

2.1. Le départ du premier jour sera donné en province Sud, à un lieu qui sera précisé ultérieurement.

2.2. Les épreuves couvrent deux jours : 24 et 25 octobre 2026.

2.3. Le premier jour, le départ du circuit A sera donné à 07h00, le départ du circuit B sera donné à 07h30, et le départ du circuit C sera donné à 08H00.

2.4. Le deuxième jour, les départs seront donnés “en chasse”, selon les classements des différentes catégories du 1er jour à partir de 7h00. Néanmoins, à 7h30, le départ pour toutes les équipes restantes sera donné en masse start.

3. LES PARCOURS

3.1. Les parcours sont tracés en milieu naturel. Origine est une épreuve pédestre qui se déroule en orientation avec l’utilisation d’une carte, conforme à la codification internationale ISOM.

3.2. Plusieurs parcours sont proposés : un parcours exigeant tant en orientation que physiquement (parcours A), un parcours modéré en orientation et nécessitant une bonne condition physique (parcours B), un parcours accessible en orientation et nécessitant une bonne condition physique (parcours C). Tous les parcours sont chronométrés.

3.3. Les parcours présentent les caractéristiques suivantes :

Parcours	Nb Postes	Distance (vol d’oiseau).	Distance Réelle Estimée.	Dénivelée Réelle Estimée.	Durée max autorisée.
A (jour 1)	20	16,5 km	19,7 km	560 m	9H
A (jour 2)	20	15,1 km	18,8 km	860 m	9H
B (jour 1)	16	13 km	15,7 km	475 m	8H30
B (jour 2)	12	11,5 km	13,2 km	680 m	8H30
C (jour 1)	14	9,5 km	11,5 km	275 m	8H
C (jour 2)	14	9,7 km	11,6 km	460 m	8H

3.4. Les équipes doivent prendre leurs responsabilités dans le choix du parcours. Des barrières horaires sont données dans les consignes de course et sur le road book. Au-delà de ces horaires, les équipes sont mises hors course et seront orientées jusqu’à l’arrivée.

3.5. Les parcours comportent un certain nombre de points de contrôle (balises) à valider (boîtiers électroniques) qui doivent être pointés obligatoirement dans l’ordre et en équipe.

3.6. Les parcours comportent des passages obligatoires, où l’équipe doit se rendre entre deux balises. Ces passages permettent un pointage par un membre de l’organisation. Certains passages obligatoires sont aménagés, notamment pour la traversée de la route.

4. LES CONCURRENTS

4.1. Les inscriptions se font en ligne sur inlive.nc.

4.2. Les équipes sont composées de 2 concurrents. Ils doivent effectuer leur parcours en restant toujours ensemble. Ne vous séparez pas de votre équipier de plus de 20m : la végétation est parfois dense et haute, il est très facile de se perdre l'un l'autre.

4.3. Les inscriptions seront limitées à 100 équipes, tous circuits confondus.

4.4. L'accès aux épreuves est ouvert aux personnes de 18 ans et plus.

4.5. Par dérogation à ce qui précède, un coureur d'âge compris entre 16 et 18 ans peut s'inscrire sur les circuits B ou C s'il présente une autorisation parentale signée et si le second membre de l'équipe est âgé de plus de 18 ans.

4.6. Conditions préalables de participation à la compétition : Conformément au code du Sport, les modalités suivantes s'imposent pour pouvoir être chronométré et classé sur les parcours A, B et C.

▪ Les participants licenciés FFCO (Fédération Française de Course d'Orientation) doivent fournir à l'inscription une copie de leur licence.
▪ Les participants non licenciés FFCO, ont obligation lors de l'inscription, soit de remplir un questionnaire médical, soit de fournir un certificat médical de « non-contre-indication à la pratique de la course d'orientation en compétition », daté de moins d'un an, à la date du début de l'événement.

4.7. L'inscription au circuit A est par ailleurs soumise à la condition suivante : l'équipe doit répondre positivement à toutes les questions du questionnaire donné lors de l'inscription. Dans tous les cas, l'organisation se réserve le droit d'accepter ou non toute inscription.

4.8. Conditions tarifaires : Le tarif d'inscription est fixé à :

1) **Inscription complète jusqu'au 30 septembre 2026 inclus :**

Circuit C : 7 500 XPF (6.000 XPF d'inscription + 1.500 XPF d'assistance portage du matériel par les organisateurs) par équipier licencié FFCO et 8.500 XPF (7.000 XPF + 1500 XPF) par équipier non-licencié FFCO. En 2026, l'assistance portage du matériel par les organisateurs est obligatoire sur le circuit C.

Circuit B : 7.000 XPF par équipier licencié FFCO et 8.000 XPF par équipier non-licencié FFCO. L'option "assistance portage du matériel par les organisateurs" pour les circuits B = 1 500 XPF par personne en plus.

Circuit A : 8.000 XPF par équipier licencié FFCO et 9.000 XPF par équipier non-licencié FFCO. Circuit en complète autonomie – pas d'assistance des organisateurs pour porter votre matériel au bivouac.

2) **Inscription complète entre le 1er octobre et le 17 octobre 2026 inclus :**

Circuit C : 8 500 XPF (7.000 XPF d'inscription + 1.500 XPF d'assistance portage du matériel par les organisateurs) par équipier licencié FFCO et 9.500 XPF (8.000 XPF + 1500 XPF) par équipier non-licencié FFCO. En 2026, l'assistance portage du matériel par les organisateurs est obligatoire sur le circuit C.

Circuit B : 8.000 XPF par équipier licencié FFCO et 9.000 XPF par équipier non-licencié FFCO. L'option "assistance portage du matériel par les organisateurs" pour les circuits B = 1 500 XPF par personne en plus.

Circuit A : 9.000 XPF par équipier licencié FFCO et 10.000 XPF par équipier non-licencié FFCO. Circuit en complète autonomie – pas d'assistance des organisateurs pour porter votre matériel au bivouac.

▪ Une équipe est considérée comme définitivement inscrite après réception du paiement de l'inscription, de l'ensemble des justificatifs et de la validation de l'inscription par l'organisation.

4.9. Les informations avant et après la course seront envoyées par mail, aux deux équipiers de chaque équipe. Les adresses utilisées seront celles enregistrées lors de l'inscription.

4.10. Les participants acceptent l'exploitation par l'organisateur et leurs partenaires, des images et des photos faites sur l'épreuve ainsi que l'utilisation de leur nom pour l'affichage des résultats en ligne. Ceci sans limitation de temps, et de mode de diffusion.

4.11. Les participants sont considérés en « villégiature personnelle » et ne peuvent en aucun cas arguer du fait que l'organisation prendra en charge leurs écarts de conduite (déprédation ou incorrection vis à vis des personnes).

4.12. Les chiens, même tenus en laisse, ne peuvent accompagner les concurrents.

5. **ÉQUIPEMENT**

5.1. Le matériel obligatoire constitue la base minimum requise. Les concurrents peuvent choisir d'emporter du matériel supplémentaire, notamment sur la capacité en eau, ou les équipements de bivouac.

5.2. Le matériel obligatoire par équipe est :

- 1 pharmacie de premier secours (sparadrap, strap, désinfectant, paracétamol)
- 1 exemplaire des consignes de course (fourni par l'organisation lors du départ)
- 1 puce de pointage (fournie par l'organisation lors du départ)
- 1 carré de report (fourni par l'organisation lors du départ)
- (*) 1 tente 2 places complète avec toile au sol solidaire et système de fixation au sol ou 2 sacs de couchage + sur sacs étanches protégeant des intempéries.

A titre exceptionnel, pour l'édition 2026, Les hamacs sont autorisés, à condition d'être chapeauté par une toile étanche

5.3. Le matériel obligatoire par concurrent est :

- 1 dossard porté de façon visible (fourni par l'organisation)
- 1 téléphone portable chargé dont le numéro est connu de l'organisation
- 1 stylo ou feutre à pointe fine pour le traçage des circuits
- 1 sac à dos
- 1 lampe en état de fonctionnement (la lampe des téléphones portables n'est pas autorisée)
- 1 sifflet
- 1 boussole
- 1 couverture de survie

- 1 vêtement imperméable
- 1 réserve d'eau de contenance 2L, remplie au départ
- (*) 2 repas complets (pour le samedi soir et le dimanche matin). Ces deux repas ne peuvent pas être composés de barres de céréales.
- (*) 1 top chaud (polaire ou pull) (il s'agit d'un change, qui doit être différent de la tenue de course)
- (*) 1 bas long (pantalon ou collant) (il s'agit d'un change, qui doit être différent de la tenue de course)

5.4. Il est fortement recommandé de porter un bas long et un haut à manches longues pendant l'épreuve. L'organisation recommande également le port de chaussettes montantes (type chaussettes de foot), ou de guêtres.

5.6. L'utilisation de la cartographie embarquée sous toutes ses formes (GPS - Montres avec fond de carte…) est formellement interdite.

5.7. Les puces de pointage sont prêtées par l'organisation. En cas de non-restitution de la puce à l'arrivée (perte, bris), l'équipe se verra facturée 5.000 xpf, tarif de rachat d'une puce neuve.

5.8. Le matériel marqué d'un astérisque (*) a vocation à être utilisé lors du bivouac, entre l'arrivée du premier jour et le départ du second. Ce matériel peut être transporté par l'organisation (excepté pour les concurrents du parcours A) sur le site du bivouac (puis ramené au départ le deuxième jour). Auquel cas, des frais logistiques de 1.500 xpf par personne seront perçus à l'inscription, et l'équipe sera classée dans la catégorie « assistance portage du matériel par les organisateurs » (en option uniquement pour les équipes inscrites sur le parcours B et obligatoire sur le parcours C). Le poids / volume maximal porté par l'organisation doit être raisonnablement équivalent à ce que l'équipe aurait pu porter, à savoir : 1 tente par équipe et 1 sac de 40L maximum par personne. Les tentes de type « 2 secondes » sont acceptées. **Pour faciliter la récupération du matériel pensez à l'étiqueter de manière visible**.

5.9. Le choix avec ou sans assistance portage du matériel par les organisateurs (pour les parcours B) doit être le même pour les deux équipiers de l'équipe.

- **Le parcours A est exclusivement sans assistance portage du matériel par les organisateurs pour les équipes.**
- **Le parcours B est au choix des équipes : avec ou sans assistance portage du matériel par les organisateurs pour les équipes. Un classement / récompense différent sera établi.**
- **Le parcours C est exclusivement avec assistance portage du matériel par les organisateurs pour les équipes.**

5.10. Des contrôles aléatoires du matériel seront mis en place sur les 2 jours.

6. **BIVOUAC**

6.1. L'aire de bivouac sera suffisante en surface pour l'ensemble des tentes des participants.

6.2. Seuls les participants et les organisateurs sont autorisés sur le site de bivouac.

6.3. L'organisation fournira de l'eau chaude et froide le samedi soir et le dimanche matin, à des fins alimentaires exclusivement.

6.5. Des toilettes sèches seront aménagées par l'organisation, qui fournira le papier hygiénique.

7. **CHRONOMÉTRAGE**

7.1. Seul le comité de course est habilité à donner le départ.

7.2. Le départ du premier jour est de type « en masse » (tout le monde part en même temps, par parcours) – Voir les horaires définis au point 2.3 de ce règlement. Le départ du deuxième jour est de type « en chasse » pour la première demi-heure, puis un départ en masse à 07h30 pour tous les parcours.

7.3. Le port du dossard (remis à l'accueil) est obligatoire pour tous les concurrents. Il doit être placé non plié, non découpé et de manière visible à tout moment sur le devant. Chaque équipier est responsable de son dossard.

7.4. Les équipes devront respecter le code de la route et ne pas passer dans les zones interdites (hachures violines). Les traversées des routes ouvertes à la circulation sont interdites en dehors des passages obligatoires.

7.5. Le temps de l'équipe ne sera validé qu'après lecture de la puce électronique à l'arrivée.

7.6. Toute réclamation concernant la course devra être faite par écrit et transmise au P.C. course dans la demie heure suivant l'arrivée de l'équipe.

7.7. En cas de dépassement de barrière horaire, de statut PM ou d'abandon, l'équipe mise hors course se verra affecter un temps de course égal au temps maximum autorisé de l'épreuve du jour concerné, plus 1h par balise manquante.

7.8. Le classement des équipes des circuits B et C sera fait sur la base du temps cumulé des deux jours. Le classement des équipes sur le circuit A se fera sur le temps cumulé des 2 jours des finishers (Non PM et ayant respecté les barrières horaires)

8. **POSTES OU CONTRÔLES DE PASSAGE**

8.1. Plusieurs postes ou contrôles de passage devront être passés dans l'ordre et en équipe, ce sont des balises équipées d'un boîtier électronique et d'une pince.

8.2. L'équipe devra valider son passage en pointant sa puce électronique dans le boîtier ou avec le poinçon de la pince sur sa carte en cas de dysfonctionnement du boîtier électronique. Une puce par équipe est remise aux concurrents lors du retrait des dossards.

8.3. En cas d'absence d'un équipier à un poste, les contrôleurs noteront le refus de l'équipe de passer complète et l'équipe sera disqualifiée.

8.4. Si une équipe ne valide pas un poste, elle est déclarée PM (poste manquant).

8.5. Des points de contrôle (PC) seront indiqués sur la carte. Le road book indique à quel moment du parcours ils interviennent. Des contrôleurs seront présents sur ces PC où des contrôles de matériels obligatoires pourront avoir lieu. Il est de la responsabilité de chaque équipe de s'assurer que le contrôleur présent l'a identifiée et pointée.

8.6. Ravitaillement en eau possible aux PC où des bidons seront mis à disposition. Il est également possible dans les rivières si le niveau d'eau est suffisant durant l'épreuve.

9. **ABANDONS**

9.1. Tout abandon ne pourra se faire qu'à un point de contrôle (PC) ou après avoir prévenu le directeur de course au numéro de téléphone qui sera indiqué sur le road book ou la carte.

9.2. Tout concurrent ayant abandonné doit prévenir obligatoirement un membre de l'organisation, et rendre la puce électronique prêtée.

9.3. Si un des membres ou toute l'équipe abandonne, l'équipe se verra affecter un temps de course selon le point 7.7 du présent règlement.

9.4. L'équipier restant ne sera pas autorisé à continuer la course.

10. **CAUSES DE MISE HORS COURSE**

10.1. La mise hors course ou disqualification pourra être décidée par la direction de course pour les raisons suivantes :

- Non-respect de la stricte autonomie : matériel obligatoire, apport de prestations aux concurrents sur le bivouac (équipement, nourriture...).
- Franchissement de clôtures, traversées de zones interdites (rayures rouges sur la carte), de champs cultivés, détérioration de biens publics ou privés (passage dans propriétés, jardins, plantations…).
- Progression et arrivée non groupées des membres de l'équipe.
- Non-respect du code de la route et des règles de sécurité.
- Non-respect des habitants, des autres utilisateurs de la nature - randonneurs, VTTistes, promeneurs.
- Abandon de déchets divers (papiers, bouteilles etc.).
- Non-respect des consignes données par les signaleurs routiers.
- Utilisation de moyens de déplacements non autorisés.
- Non-respect d'un passage obligatoire.
- Comportement inadapté auprès d'un membre de l'organisation.
- Utilisation de GPS (ou de fond de carte sur les montres).
- Perte de la puce de pointage.

11. **CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES**

11.1. Seules les équipes se présentant complètes et franchissant ensemble la ligne d'arrivée seront classées. Pour le circuit A, seules les équipes finisher seront classées.

11.2. Les réclamations devront se faire dans les conditions stipulées dans l'article 7.6.

11.3. Le jury d'arbitrage est composé de membres de l'organisation et d'un concurrent, il est seul habilité à recevoir les réclamations. Ses décisions sont sans appel.

11.4. Pour les circuits B et C, les catégories de classement pourront être ouvertes à partir du moment où au minimum 5 équipes sont inscrites dans cette catégorie.

11.5. Les catégories sont les suivantes :

Circuits	B	C
Sans Assistance portage du matériel par les organisateurs		
Open	X	
Mixte	X	
Femme	X	
Avec Assistance portage du matériel par les organisateurs		
Open	X	X
Mixte	X	X
Femme	X	X

12. **ANNULATIONS/REMBOURSEMENTS /MODIFICATION D'ÉQUIPIER(E)**

12.1. En cas de force majeure l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Dans cette éventualité, les droits d'inscription seront entièrement reversés.

12.2. L'annulation en cas de blessure ou maladie d'un membre de l'équipe attestée par un certificat médical de non-aptitude à l'épreuve pourra :
. Soit entrainer un remboursement intégral de l'inscription, si l'annulation survient avant la clôture des inscriptions,
. Soit entrainer un remboursement partiel, à hauteur de 80% des frais d'inscription, si l'annulation survient après la clôture des inscriptions, et avant le vendredi midi précédant la course. Passé cette échéance, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation.

12.3. Les modifications dans la composition nominative des équipes sont possibles jusqu'au mardi minuit précédant le départ.

13. **SÉCURITÉ ET SECOURS**

13.1. Le feu est strictement interdit sur l'ensemble du parcours et du bivouac.

13.2. Les concurrents s'engagent par leur inscription à respecter les consignes de sécurité énoncées dans le présent règlement.

13.3. Les concurrents s’engagent à respecter le matériel obligatoire. Le matériel que doivent porter les concurrents est imposé. Les concurrents doivent le conserver avec eux tout au long de l’épreuve, sous peine de disqualification.

13.4. Au moins un des 2 concurrents de chaque équipe s’engage à connaître les bases de l’orientation et l’utilisation d’une boussole.

13.5. La gendarmerie, la police municipale et les signaleurs sont seuls habilités à réglementer les traversées de routes. Les concurrents devront se plier aux impératifs qui pourraient en découler.

13.6. Dans le cas où l'état d'un membre d'une équipe nécessite l'intervention des secours, il ne devra jamais être laissé seul. Son équipier s'engage à ne jamais partir seul à la recherche des secours mais à demander pour cela l'aide d'autres concurrents.

13.7. Dans le cas où l’état d’un membre d’une équipe nécessite l’intervention des secours, rallier si possible le poste de contrôle le plus proche. En cas d’impossibilité de se déplacer, appeler les numéros des secours, appeler la personne référente (numéros situés sur la carte ou le road book) ou utiliser le sifflet pour se signaler.

13.8. Tout concurrent inscrit s'engage à porter assistance ou secours à tout équipier ou concurrent qui lui en fait la demande.

13.9. Dans le cas où il ne pourrait pas intervenir pour des questions de distance, de dénivelé, ou s'il se juge incompétent à porter secours, le concurrent s'engage à prévenir immédiatement le premier concurrent ou signaleur rencontré sur le parcours.

13.10. Tout concurrent qui refuse de porter secours, assistance ou qui n'alerte pas les secours ou les signaleurs sera disqualifié et encourra des poursuites.

13.11. La présence des équipes de secours ne dispense pas les concurrents de porter assistance ou secours.

13.12. Tout concurrent ou équipe qui porte secours ou assistance à un autre concurrent peut demander l'intervention d'un signaleur pour attester de la perte de temps qui en découle. Celle-ci lui sera décomptée et prise en compte pour son classement.

13.13. Les concurrents devront respecter les zones interdites et les zones dangereuses interdites d’accès et signalées sur la carte.

14. **ENVIRONNEMENT**

14.1. Le matériel utilisé par les concurrents doit être propre avant le début de l’épreuve afin d’éviter la dispersion de graines des espèces envahissantes et les maladies.

14.2. Aucun déchet, y compris organique, ne doit être jeté sur le parcours. Les déchets organiques attirent les rats, véritables fléaux pour les espèces endémiques végétales et animales.

14.3. Il est interdit de couper du bois, cueillir des plantes, ramasser des pierres.

14.4. En cas de rencontre avec des animaux sauvages, privilégiez un comportement d’évitement afin de les déranger le moins possible.